

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur l'inquiétude des personnels des établissements de l'enseignement public agricole rohanalpins, notamment du Lycée Professionnel Agricole de Montravel, concernant les moyens qui leur sont alloués à la rentrée scolaire 2009.

L'enseignement agricole, système d'enseignement spécifique et d'une très grande qualité est implanté au cœur de territoires ruraux. Ses résultats en termes de diplômes, d'insertion sociale et professionnelle, sont reconnus et souvent cités en exemple de ce qu'il faudrait faire pour que les jeunes réussissent mieux.

Cet enseignement qui est essentiel pour la conduite des politiques placées sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche doit évoluer en réaffirmant sa mission et ses priorités. C'est l'objectif du cinquième schéma prévisionnel national des formations dont l'élaboration a été engagée suite à l'évaluation du quatrième schéma conduite par un groupe de réflexion dont Madame Françoise Férat, Sénatrice de la Marne, a assuré la présidence.

La première mission de l'enseignement agricole est de contribuer à la compétitivité économique et au développement de notre agriculture ; les formations aux métiers de la production agricole et agro-alimentaire sont donc prioritaires. Il doit aussi poursuivre sa mission d'insertion culturelle, sociale et professionnelle au service des territoires ruraux, notamment dans ses classes d'enseignement général. Il doit enfin participer au développement du monde rural, sur l'ensemble du territoire national.

Toutefois, la maîtrise des dépenses publiques, rendue plus que jamais nécessaire dans le contexte économique difficile que traverse notre pays, impose à tous les secteurs de l'administration des efforts. Comme les autres programmes de la mission « enseignement scolaire », l'enseignement agricole doit contribuer à cet effort, en particulier en matière d'emploi public.

Le budget élaboré par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour 2009 est en augmentation, en crédits de paiement, de 1,8 %. Il présente plusieurs points très positifs. Les crédits consacrés aux assistants d'éducation sont en progression de 16 % par rapport à 2008, ce qui permet d'assurer une surveillance des internats dans les lycées publics conforme aux besoins.

Un effort (9,9 M€) a pu être consenti afin de financer la part employeur des frais de pension des emplois gagés des Centres de formations d'apprentis (CFA) et des Centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA). Cette mesure permet d'aider les CFA et CFPPA dans une nécessaire démarche de restructuration.

Monsieur Régis JUANICO
Député de la Loire
11 rue de la Résistance
42000 SAINT ETIENNE

Le report de charge constaté ces dernières années sur la ligne « aides aux familles » est apuré.

Le programme 143 « Enseignement technique agricole » subit, comme les autres programmes de la mission interministérielle, des suppressions d'emplois. A ce titre, 159 postes d'enseignants et 64 postes de personnels non enseignants seront supprimés à la rentrée scolaire 2009. Il faut souligner que le secteur de l'enseignement agricole a été moins touché que les autres secteurs d'activité du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

S'agissant des personnels non enseignants, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a engagé un plan de réorganisation de la formation administrative dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole qui se traduira par des mesures de simplification et de mutualisation entre établissements, comme au niveau régional.

La répartition des non remplacements de postes d'enseignants sera effectuée entre Régions, en tenant compte des tendances démographiques, du nombre d'heures dispensées par élève et de la part des formations des secteurs « production » et « transformation ». La méthodologie retenue doit permettre de conserver une véritable dynamique régionale.

Concernant le projet d'évaluation des structures pédagogiques des établissements rhonalpains, et la Dotation globale horaire (DGH) qui leur est allouée, ils sont de l'initiative du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

En effet, il lui appartient d'animer la concertation régionale en vue de définir l'évolution de l'offre de formation en région et de répartir, entre les différents établissements, la DGH qui a été attribuée à Rhône-Alpes.

Mon Conseiller parlementaire, Erwan de Rancourt (01 49 55 84 62), reste bien entendu disponible pour tout contact que vous jugerez utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Erwan de Rancourt



Michel BARNIER